



Procès verbal expulsion,réintégration

Par **Aaron MK**, le **26/10/2019** à **20:51**

Bonjour,

J'ai été expulsé il y a quelques jours de mon logement HLM pour des loyers impayés par huissier accompagné de forces de l'ordre à 9h du matin.

Lors de l'expulsion aucun document ne m'a été remis.

Il me semble que l'huissier doit remettre un procès verbal d'expulsion? Pourriez-vous m'éclairer sur ce point s'il vous plaît?

Mon objectif ici est de demander ma réintégration dans le logement en m'acquittant de la dette de 5000 euros.

Merci par avance pour votre réponse

Bien à vous

Par **Visiteur**, le **26/10/2019** à **23:13**

Bonjour

Avez-vous pensé à faire remonter vos remarques au juge de l'exécution ?

Par **Aaron MK**, le **27/10/2019** à **00:16**

J'envisage de le faire avec l'aide d'un professionnel.
Mais est-ce que la procédure sera rapide?

Par **Aaron MK**, le **27/10/2019** à **00:16**

J'envisage de le faire avec l'aide d'un professionnel.

Mais est ce que la procédure sera rapide?

Par **youris**, le **27/10/2019** à **09:30**

bonjour,

vosre contrat de bail a été résilié suite vos défauts de paiement de vos loyers et à la décision du tribunal.

pour obtenir votre réintégration, vous devrez saisir le TGI.

vosre dette comprend les loyers impayés, les intérêts et les frais de recouvrement engagés par vosre bailleur.

Salutations